29.09.2020 – 13:01 Uhr

7.7 milliards de francs par an : les coûts économiques des addictions pèsent lourd et pourraient être réduits

Lausanne (ots) -

Une étude publiée ce jour par l'Office fédéral de la santé publique sur les coûts économiques liés aux addictions en 2017 livre une nouvelle estimation des coûts engendrés par la consommation de substances psychotropes. Selon la méthode utilisée, ceux-ci se montent à 7.7 ou 11.5 milliards de francs par an. Au vu de l'ampleur de ces montants, il est surprenant que les mesures engagées restent aussi modestes, alors qu'il est établi depuis longtemps que chaque franc investi dans la prévention permet des économies substantielles.

Selon le rapport(1) présenté aujourd'hui par l'OFSP, les addictions ont entraîné en 2017 des coûts de l'ordre de 7.7 milliards de francs pour l'économie. Jusqu'à présent, les calculs reposaient sur la méthode du capital humain, qui considère chaque jour non travaillé pour cause de maladie ou de décès jusqu'à la retraite éventuelle comme une perte de potentiel pour l'économie. La méthode utilisée ici se base sur la période de friction, c'est-à-dire le temps écoulé jusqu'à ce qu'une personne malade ou décédée puisse être remplacée par un travailleur au chômage. Avec la méthode du capital humain, les coûts totaux seraient nettement plus élevés et la part liée à l'alcool beaucoup plus importante. En effet, le montant total des coûts liés aux addictions atteindrait alors 11.5 milliards de francs.

Rapportés à la population, les coûts annuels se montent à 901 francs par habitant : 335 francs sont imputables à l'alcool, 457 au tabac et 109 aux drogues.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des souffrances qu'engendrent les addictions pour les personnes touchées et leurs proches - une dimension qu'il est difficile de quantifier.

Prendre des mesures pour alléger le fardeau

Privatiser les bénéfices tirés de la vente de substances psychotropes et faire porter les coûts liés aux addictions à la collectivité n'est pas dans l'intérêt du bien commun. Ce sont les consommateurs-trices, leurs proches et l'économie tout entière qui paient la facture. Si l'on veut réduire durablement les problèmes d'addiction, la prévention doit prendre en compte tant la responsabilité individuelle que celle de la société dans son ensemble.

Les addictions ne sont en aucun cas une affaire privée : lorsque des produits susceptibles d'engendrer une addiction sont disponibles en toute légalité, un cadre réglementaire doit être posé afin de protéger les personnes vulnérables, à commencer par les enfants et les jeunes. Ces mesures doivent limiter l'attrait, mais également l'accessibilité des produits. Elles incluent par exemple :

- une interdiction générale de la publicité pour le tabac : au quotidien, les jeunes sont toujours confrontés six fois plus souvent aux publicités des cigarettiers(2) qu'à des messages de prévention ;
- l'harmonisation à l'échelle nationale de la limite d'âge d'accès à 18 ans pour tous les produits dérivés du tabac ou produits similaires;
- des restrictions du marketing de l'alcool (parrainage et publicité sur Internet) ;
- un prix minimum(3) pour lutter contre l'alcool bon marché ;
- une interdiction des ventes nocturnes d'alcool(4) (laquelle entraîne une forte baisse des hospitalisations) ;

De telles mesures sont incontournables si l'on entend réduire le fardeau des addictions. Par ailleurs, il est grand temps d'investir davantage de moyens dans la prévention. Une étude(5) réalisée par l'Université de Neuchâtel a en effet montré que, pour chaque franc consacré à la prévention, on économise 23 francs dans le domaine de l'alcool et jusqu'à 41 francs pour le tabac.

(1) https://urlz.fr/dUbs

(2) https://urlz.fr/dUbz (3) https://urlz.fr/dUbH (4) https://urlz.fr/dUbN (5) https://urlz.fr/dUbP

Contact:

Monique Portner-Helfer
porte-parole
mportner-helfer@addictionsuisse.ch
tél.: 021 321 29 74

Medieninhalte

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100856309 abgerufen werden.